



Besoin daide concernat mes enfants

Par **carry0000**, le **20/01/2009 à 16:33**

voila pour des raisons personnelles j'ai quitter le domicile conjugal en laissant les enfants a mon mari é notre maison il a fé une main courante é moi aussi pour abondant de famille cé tré dur pour moi de vivre loin de mes petits avec mon avocat nous avons lancer la procédure de divorce mais dabord on soccupe des enfants comme elle ma dit é bien sur je né pu attendre la décision du juge et je sui parti en sachant tré bien que je nauré pa leur garde car pa argent ni de koi subvenir a leur besoin é j'aiméré savoir sil ne peu sen occuper comme il travaille du moin les bébé é sil lé laisse a sa soeur par exemple je ne pu pa avoir leur garde? je reste leur mere quand meme?

Par **domi**, le **20/01/2009 à 16:47**

[fluo]Bonjour [/fluo], merci de ne pas écrire en langage sms et d'utiliser ponctuations et majuscules !! Pensez aux bénévoles qui répondent aux messages !!
[fluo]il a fé une main courante é moi aussi pour abondant de famille [/fluo]Votre mari a fait une main courante pour abandon de famille , il en a tout à fait le droit puisque vous avez quitté le domicile conjugal .Pour quelles raisons avez vous vous même déposé une main courante ? .Le fait d'avoir quitté le domicile est un très mauvais point pour vous , d'autant que vous avez laissé vos enfants ! Certes vous êtes leur maman , mais il aurait fallu réfléchir un peu aux conséquences avant de partir .Etes vous rentrée en contact avec vos enfants ou votre mari depuis que vous êtes partie ? Domi

Par **carry0000**, le **20/01/2009 à 16:52**

oui désoler et merci de me répondre. oui je suis en contact avec eux avec mon mari sa se passe tré mal je ne sui pas partie par plaisir jai quand meme beaucoup réfléchi avant de prendre cette décision jai fais moi aussi une main courante sur conseil de mon avocat pour signaler que je quitter le domicile conjugale vous savez si je sui partie en plus seule c est que jété en situation dangereuse vis a vis de mon mari é partir avec mes enfants bien sur sété évident mais croyez vous quil aurait voulu ? je serais breve ma raison du divorce en restant gentille est lharcelement moral (je précise tout en restant gentille)

Par **domi**, le **20/01/2009** à **16:55**

vous auriez dû rprendre un avocat qui aurait demandé au JAF une mesure d'urgence et vous aurait autorisée à quitter le domicile proprement et avec vos enfants !Votre mari n'aurait peut-être pas voulu , mais vous seriez au moins partie en toute légalité! Domi

Par **carry0000**, le **20/01/2009** à **16:57**

merci beaucoup de votre réponse

Par **domi**, le **20/01/2009** à **17:03**

Votre mari vous laisse t-il voir les enfants depuis la séparation ?

Par **carry0000**, le **20/01/2009** à **17:29**

non et le téléphone je nen parle meme pas ils ne me lé passe meme pas je voudrais aussi savoir si les grands qui ont 14 é 12 ans peuvent choisir chez qui ils veulent vivre ou pas

Par **domi**, le **20/01/2009** à **17:32**

Rien ne vous empêche d'aller à la sortie de l'école voir vos enfants ! Vous avez de toutes façons l'autorité parentale conjointe et vous avez tout à fait le droit de les voir .Domi

Par **carry0000**, le **20/01/2009** à **17:34**

d accord je ne savais pas que je pouvais faire cela merci